

Observation demat6

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 31/01/2019 à 19:58:12.

[Depuis cette page.](#)

Votre message

Bonjour,

j'ai plusieurs observations sur la modification n10 du PLU Morzine.

1. projet d'hôtel place Jean Vuarnet à Avoriaz

Ce projet d'hôtel me semble totalement démesuré pour plusieurs raisons :

850 lits, soit environ 400 chambres plus une grande salle de restaurant et j'imagine des installations type spa ou piscine, cela représente le volume de 4 ou 5 immeubles d'Avoriaz. Même en annexant l'ancien parking, cela va complètement boucher la vue sur la vallée depuis les immeubles environnants, ainsi que celle des promeneurs, skieurs et des terrasses des restaurants (La Tanière par exemple). Soit c'est du luxe type 4 étoiles et le volume nécessaire va défigurer cet endroit, soit c'est du 2/3 étoiles avec des petites chambres, le volume sera moindre, mais cela n'ira pas dans le sens de la montée en gamme de la station revendiquée par le maire et l'office du tourisme. Qu'en est-il ?

De plus, la place Jean Vuarnet est déjà dangereuse. Si 850 personnes + le personnel doivent la traverser pour aller dans la station, comment ne pas multiplier les accidents ?

D'un point de vue environnemental, on ne peut être qu'inquiet pour les ressources en eau, les déchets, la multiplication des véhicules polluants pour accompagner le bétonnage puis les clients de l'hôtel. Le rapport environnemental s'inquiète d'ailleurs de tous ces éléments.

D'un point de vue ski, rien n'est prévu pour faire skier ces nouveaux clients, et le domaine n'est pas extensible.

Un 1er projet d'hôtel de luxe sur la gare du téléphérique avait été envisagé. Il faut revenir à quelque chose de ce type, sans construire plus de surface/volume que l'existant.

2. Zone de protection des commerces (Utl) à Avoriaz. C'est une bonne idée sur le fond. En revanche, cette zone devrait être étendue pour inclure le chalet du Village des enfants (lots 216 et 2019) pour éviter sa destruction et transformation en chalets. Pourquoi protéger encore les intérêts fonciers de la propriétaire, qui a déjà fait raser un restaurant dans ce secteur en 2018 pour le transformer en résidence ?

Le Village des enfants a énormément apporté à Avoriaz en en faisant la station familiale de référence. Laisser à sa propriétaire le loisir de le détruire pour faire une opération immobilière, en sachant qu'on ne pourra pas reconstruire l'équivalent, c'est toucher à l'âme d'Avoriaz et à une partie non négligeable de sa clientèle.

Il faut donc intégrer le chalet du Village des Enfants dans la zone protégée également, afin qu'il reste une école de ski/centre de loisirs et pas une nouvelle résidence ou des bureaux.

3. Projets Club Med et Pierre & Vacances : là encore, des milliers de lits supplémentaires, un bétonnage colossal de la montagne (44 000 m² pour le Club Med), sans résoudre les

problèmes d'eau, de transport, de déchets et d'encombrement à prévoir sur les pistes de ski. (un seul télésiège envisagé par la SERMA dans le secteur Abricotine, avec une seule nouvelle piste, c'est dérisoire). Pourquoi laisser encore Pierre & Vacances bétonner cette station ?

4. Modifications liées au projet de téléphérique 4S : je suis très inquiet des impacts environnementaux et financiers de ce projet pharaonique dont le financement semble bancal et risque de finir dans les impôts locaux. Et même remarque que précédemment sur l'absence de solution pour absorber l'afflux de skieurs supplémentaires.

Merci de votre retour ;

Bien cordialement,